

LA CONSTRUCTION POLITIQUE DE L'ORDRE ÉCONOMIQUE

PAR

Frédéric LEBARON

Il peut paraître un peu surprenant d'évoquer, dans un colloque consacré à l'ordinaire, la question de la construction politique de l'ordre économique. Pourtant, on pourrait précisément définir un ordre économique comme l'ensemble des éléments constituant un univers ordinaire de pratiques, c'est-à-dire un univers qui va de soi et s'impose dans les interactions les plus banales, ici celles de la vie économique : échange, endettement, investissement, épargne, consommation... L'ordinaire dont il sera question dans cette communication est donc avant tout le résultat non voulu d'une construction sociale qui échappe au moins en partie à la conscience des agents ordinaires.

Le thème de la *construction politique de l'ordre économique* constitue l'un des domaines les plus dynamiques de la nouvelle sociologie économique, qui s'est développée aux États-Unis (et dans le monde) depuis les années 1970 (Steiner, 1999, et pour une synthèse récente Swedberg, 2003). Mais à la différence du thème de l'*insertion / absorption - ou encore encastrement* - (de l'ordre économique) dans des réseaux sociaux, c'est un thème plus récent et relativement moins connu, même si sa place ne cesse de s'affirmer (voir notamment Trigilia, 2002).

Pour présenter quelques-uns des enjeux qui lui sont associés, je m'appuierai sur un exemple emprunté à mes recherches empiriques, à savoir la construction d'un *ordre monétaire*, enjeu lié à l'existence d'une *institution* économique particulière, la banque centrale. Il est vrai que la monnaie a depuis longtemps été étudiée en relation avec la formation de l'État et d'un ordre politique centralisé (voir, pour des travaux récents sur ce thème, les recherches de Michel Aglietta, André

Orléan, Bruno Théret...), mais la sociologie économique apporte aujourd'hui, me semble-t-il, quelques éclairages renouvelés sur ce vieux thème. Je présenterai très brièvement le statut, relativement important, donné au *politique* (on verra sous quelles formes) dans certains travaux économétriques récents ; cela me conduira à évoquer la question (classique en sociologie) de la construction politique des échanges marchands, en revenant à un auteur encore trop méconnu des sociologues économiques contemporains : Emile Durkheim ; enfin, en m'appuyant sur mes recherches récentes et actuelles sur le sujet, j'évoquerai le rôle de la banque centrale (et à travers elle, d'agents sociaux particuliers, les gouverneurs et membres des conseils de politique monétaire) comme *acteur politique* déterminant dans la construction de l'ordre monétaire ordinaire.

LE STATUT DU POLITIQUE DANS LES ÉTUDES ÉCONOMÉTRIQUES CONTEMPORAINES

On assiste depuis plusieurs années en économie à un très fort regain d'intérêt pour les « facteurs politiques » de la dynamique économique, notamment des deux dimensions de celle-ci les plus classiquement étudiées en économie, à savoir la croissance de la production (du PIB) et la hausse des prix (inflation) (voir par exemple pour le rôle des institutions sociales, Streeck, 1992 ; plus récemment, OCDE, 2001, Banque mondiale, 2002, 2003). La notion de « gouvernance » est devenue le mot clé de nombreuses analyses économiques diffusées par les grandes organisations internationales et de nombreux chercheurs ; les variables « politiques » (parfois appelées « institutionnelles ») ont fait une entrée remarquable dans les modèles de croissance. Sans revenir de manière détaillée sur l'histoire récente des modèles macroéconomiques, on peut tout de même avancer que ce phénomène est lié au succès, notamment institutionnel, de la notion de *capital social*, ou encore celle, corrélative, de *réseau de confiance*. Ces deux réalités sont conçues comme des facteurs de production à part entière, qui doivent être ajoutés aux facteurs de production usuels (travail, capital physique et humain) pour rendre compte des dynamiques de croissance. On montre ainsi, dans cette famille de travaux, que les économies dynamiques à long terme sont aussi celles qui sont dotées d'institutions relativement stables, au fonctionnement transparent, qui font l'objet de la confiance des acteurs économiques, etc. A l'opposé, la stagnation voire le déclin économique apparaissent liés à des mauvaises performances en matière de gouvernance et d'institutions. C'est plus largement tous les aspects des institutions économiques qui peuvent faire l'objet d'une objectivation statistique et participer de la modélisation statistique des performances économiques et sociales (voir par exemple Amable, 2005).

Dans le domaine monétaire, on observe une évolution relativement analogue : une série de travaux a ainsi mis en évidence l'effet d'une banque centrale « indépendante » sur le niveau et la tendance en matière d'inflation, en tout cas dans les pays développés et dans les pays dits « en transition ». Pour déterminer le degré d'indépendance d'une banque centrale, les économistes, à la suite des travaux d'Alex Cukierman, s'appuient en particulier sur des codages effectués à partir des textes juridiques (constitutions ou lois organiques) qui régissent le fonctionnement des banques centrales : on parle d'ailleurs d'« indépen-

dance légale » à propos de ce type de mesure de l'indépendance, pour la distinguer de l'indépendance « effective » qui peut être notablement distincte, mais plus difficile à mesurer (Cukierman *et al.*, 2002).

Dans certains cas, les auteurs corrigent cet indicateur en fonction d'observations sur le comportement réel de la banque centrale, qui peut s'écarter de la norme juridique (surtout dans les pays à « mauvaise gouvernance »). On dispose ainsi par exemple d'indicateurs internationaux de *corruption* de la banque centrale, qui mesurent en quelque sorte l'écart entre norme juridique et norme sociale en matière de comportement politique (Banque mondiale, 2003).

L'indépendance légale est typiquement une variable « politique », même si (je reviendrai plus loin sur ce point), l'indépendance est en général, de manière rhétorique mais structurante, conçue par opposition à une certaine définition de la politique. Pour prédire le niveau d'inflation, à côté de facteurs comme l'indépendance légale, on intègre ainsi parmi les variables *indépendantes* des régressions le fait, par exemple, qu'un pays soit ou non en guerre. On intègre aussi des indicateurs de libéralisation de l'économie (et/ou des prix...) construits, là encore, à partir d'un codage de textes juridiques. Les variables politiques améliorent parfois notablement les coefficients de corrélation multiple (R^2) des régressions.

Il reste que, dans ces travaux, le politique, « endogénéisé » (cf. les modèles dits de « croissance endogène » qui sont à l'origine de cette voie de recherche) apparaît comme une sorte de « facteur favorisant » externe des performances économiques plus que comme une condition propre de l'existence même de l'ordre économique et donc des actions économiques ordinaires.

LA CONSTRUCTION POLITIQUE DES ÉCHANGES MARCHANDS

L'échange économique le plus ordinaire, c'est-à-dire l'échange marchand, repose en fait lui-même sur un ensemble de dispositifs politiques qui passent inaperçus aux acteurs sociaux, mais sont néanmoins fondamentaux. Durkheim a, le premier, mis en évidence la dimension « non contractuelle » de tout contrat : l'accord préalable entre les contractants trouve son fondement dans l'existence même de la société comme ensemble de liens et de cadres juridiques imposés, déjà présents bien avant la réalisation de l'échange. « Mais ce n'est pas seulement en dehors des relations contractuelles, c'est sur le jeu de ces relations elles-mêmes que se fait sentir l'action sociale. Car tout n'est pas contractuel dans le contrat. Les seuls engagements qui méritent ce nom sont ceux qui ont été voulus par les individus et qui n'ont pas d'autre origine que cette libre volonté. Inversement, toute obligation qui n'a pas été mutuellement consentie n'a rien de contractuel. Or, partout où le contrat existe, il est soumis à une réglementation qui est l'œuvre de la société et non celle de particuliers, et qui devient toujours plus volumineuse et plus compliquée. Il est vrai que les contractants peuvent s'entendre pour déroger sur certains points aux dispositions de la loi. Mais, d'abord, leurs droits à cet égard ne sont pas illimités. (...) Sans doute, quand les hommes s'unissent par le contrat, c'est que, par suite de la division du travail,

simple ou complexe, ils ont besoin les uns des autres. Mais pour qu'ils coopèrent harmoniquement, il ne suffit pas qu'ils entrent en rapport, ni même qu'ils sentent l'état de mutuelle dépendance où ils se trouvent. Il faut encore que les conditions de cette coopération soient fixées pour toute la durée de leurs relations. Il faut que les devoirs et droits de chacun soient définis, non seulement en vue de la situation telle qu'elle se présente au moment où se noue le contrat, mais en prévision des circonstances qui peuvent se produire et la modifier » (Durkheim, 1893). Ce cadre préalable réduit la difficulté qu'il y aurait à établir une relation entre deux acteurs qui devraient reconstruire à tout moment l'ensemble de l'ordre collectif rendant possible leur interaction.

Karl Polanyi a formulé la thèse du fondement politique de l'ordre marchand de la façon la plus claire, en mettant en évidence l'ensemble des conditions politiques de la formation historique de l'économie et de la société « de marché » (Polanyi, 1944).

La monnaie, en tant que convention et objet de confiance sociale, a bien sûr une fonction décisive dans l'établissement du cadre politico-juridique de l'échange. Elle est, pour une part, la *langue* même de l'échange économique, sa matière propre. La monnaie, comme le montre Simiand (1934), est le siège des anticipations économiques : elle fournit non seulement une unité de mesure, un instrument concret permettant de réaliser l'échange, mais elle est aussi le support de toute projection des acteurs économiques dans l'avenir, sous la forme de salaires anticipés, de profits possibles, etc. Ainsi, le rapport des agents économiques au temps est en partie déterminé par une institution proprement politique, dont la stabilité et la légitimité conditionnent en partie les mobiles économiques les plus individuels. Les situations de crise monétaire montrent *à contrario* que c'est la légitimité même du cadre institutionnel qui est mise en cause dans les situations d'effondrement de la valeur, interne et externe, d'une monnaie et d'un système de crédit.

Que l'on considère le cadre légal de l'échange marchand (ou du contrat), de l'économie de marché en tant qu'ordre social historique, ou le fondement monétaire de l'échange et des pratiques économiques, on retrouve donc dans tous les cas l'institution politique au cœur de l'économie privée la plus ordinaire. Mais l'on a parfois tendance à ne voir dans cette insertion qu'un ensemble de conditions abstraites : ce sont des acteurs politiques bien concrets qui contribuent au jour le jour à la reproduction de cet ordre économique ordinaire.

LA BANQUE CENTRALE COMME UN ACTEUR POLITIQUE FONDAMENTAL DE L'ORDRE ÉCONOMIQUE MODERNE

Les agents économiques dépendent tous dans les économies développées, à des degrés bien sûr variables, d'un acteur politique fondamental : la banque centrale. C'est tout d'abord elle qui sous-tend l'existence d'un ordre social monétaire relativement stable, garantie des transactions ordinaires, comme nous venons de le voir. A travers la « garde » de la monnaie, elle assure constitutionnelle-

ment la pérennité de la valeur des signes en circulation et la possibilité même des échanges.

C'est aussi elle qui « garantit » (notamment en tant que « prêteur en dernier ressort ») la solidité de toute la chaîne de confiance qui permet la création monétaire, c'est-à-dire les opérations de crédit les plus ordinaires (par exemple l'opération de prêt immobilier, qui est souvent pour beaucoup de ménages l'investissement d'une vie).

L'exemple de trajectoires de banquiers centraux comme celle d'Alan Greenspan, président de la Federal Reserve Bank, montre à quel point elles sont fondamentalement politiques, tout en étant en partie déniées comme telles. Car la banque centrale fonde une partie de son autorité sur la mise à distance du politique, en particulier dans sa dimension électorale. Proche conseiller de Nixon, puis de Reagan, immergé dans les réseaux républicains depuis les années 1960, Greenspan n'a certes jamais dévié d'une trajectoire d'expert placé en retrait de l'arène électorale : il a construit tout son capital symbolique propre sur l'autorité économique et monétaire, fondée en particulier sur l'analyse de conjoncture et la décision politico-économique (Lebaron, 2003). Il reste que les décisions du Federal Open Market Committee constituent un aspect central de la dynamique macroéconomique des États-Unis, de même que la politique monétaire du conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne contribue de manière importante, bien que discutée par les macroéconomistes, à la dynamique de croissance des économies de la zone euro (voir notamment les analyses de Joseph Stiglitz).

Ainsi, l'ordre économique dans ses dimensions les plus ordinaires, résulte d'un travail de construction politique sophistiqué, puisqu'il inclut même un travail de dénégation du politique, mais qui apparaît fondamental pour sa pérennité. Cela n'implique pas que le politique puisse à volonté modeler l'ordre économique (comme le voudrait une vision « volontariste » caractéristique de certains théoriciens révolutionnaires, comme Lénine ou Mao), en particulier dans le contexte actuel de montée en puissance, y compris politique, des acteurs financiers, mais cela nous rappelle que l'ordre économique n'est pas une réalité *sui generis* entièrement autonome, régie par des lois quasi-naturelles, qui imposerait elle-même sa « loi » à l'ensemble des univers sociaux, indépendamment de toute insertion dans un système social plus global.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Amable, B. (2005) *Les cinq capitalismes*, Paris : La Découverte.
- Banque mondiale (2002) *Qualité de la croissance*, Bruxelles : De Boeck & Larcier.
- Banque mondiale (2003) *Développement durable dans un monde dynamique. Améliorer les institutions, la croissance et la qualité de vie*, Paris : Banque Mondiale / Eska.
- Cukierman A., Miller G.-P. & Neyapti B. (2002) Central Bank Reform, Liberalization and Inflation in Transition Economies – An International Perspective, *Journal of Monetary Economics* 49, March : 237-264.
- Durkheim, E. (1893) *De la division du travail social*, Paris : PUF [1991].
- Gislain, J.-J., Steiner, P. (1995) *Histoire de la sociologie économique*, Paris : PUF.
- Lebaron, F. (2003) *Le savant, le politique et la mondialisation*, Bellecombe-en-bauges : Croquant.
- OCDE (2001) *Du bien-être des nations. Le rôle du capital humain et du capital social*, Paris : OCDE.
- Polanyi, K. (1944), *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris : Gallimard, [1972].
- Simiand, F. (1934), La monnaie, réalité sociale, *Annales sociologiques*, série D.
- Steiner, P. (1999) *La sociologie économique*, Paris : La Découverte.
- Streeck, W. (1992) *Social institutions and economic performance*, Londres : Sage.
- Swedberg, R. (2003) *Principles of economic sociology*, Princeton : Princeton University Press.
- Triglia, C. (2002) *Sociologie économique. Etat, marché et société dans le capitalisme moderne*, Paris : Armand Colin.